

Questions orales

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE L'AIR PAR LE FRÉON—L'OPPORTUNITÉ
D'UNE ANALYSE DE L'ÉTUDE AMÉRICAINE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Comme son ministère examine actuellement si l'on ne devrait pas interdire la fabrication au Canada des produits en aérosol, et comme l'appareil franco-britannique Concorde doit être utilisé sur les lignes vers le Canada, le ministre prendra-t-il également connaissance de l'étude américaine selon laquelle les avions supersoniques pourraient également polluer l'atmosphère et accroître les risques de cancer de la peau tout comme le gaz fréon des produits en aérosol?

[Français]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur le président, le danger auquel fait allusion l'honorable député a été signalé. Nous ne sommes pas encore certains s'il est réel. Nous faisons des études sur l'utilisation de ces gaz dans les contenants-aérosols afin de savoir s'ils se dégradent dans l'atmosphère ou non. Cet été, au cours du mois d'août, le ministère va poursuivre une expérience dans l'Arctique, car c'est dans l'Arctique que le niveau de l'ozone est le moins épais, de manière à mesurer ces gaz qui pourraient s'être fixés dans l'atmosphère. Au sujet du vol du Concorde, l'honorable député sait que cet appareil ne passe pas en ce moment au-dessus du territoire canadien. Par conséquent, bien que le problème soit important, je n'ai pas encore, pas plus que le ministère des Transports d'ailleurs, promulgué de règlements en ce sens.

* * *

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE

LA MISE EN SERVICE D'ESQUIFS POUR LES PATROUILLES—
DEMANDE DE RÉVISION ET DE DIVULGATION DES NOMS DES
RESPONSABLES

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Ma question s'adresse au solliciteur général, monsieur l'Orateur. A la fin de mars dernier, j'avais posé des questions sur les rumeurs qui circulaient à propos de la suppression du service de bateaux-patrouilleurs de la Gendarmerie royale. Le ministre ne paraissait alors pas au courant d'une telle mesure rétrograde. Plus tard le ministre m'a confirmé que les bateaux actuels seraient remplacés par des embarcations de 20 pieds. En raison des nombreuses objections reçues au sujet de cette affaire, le ministre envisagerait-il de renverser cette décision?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, comme je le faisais observer au député dans ma lettre, ce changement s'est fait à la suite d'une étude entreprise par la GRC. Cette étude a révélé que de plus petites embarcations assureraient un meilleur service parce qu'elles étaient plus mobiles et que les avions pouvaient les transporter. Il s'agissait d'une décision d'ordre administratif prise par la GRC plutôt que d'une décision de principe de ma part prise à titre de ministre. En réponse à la question du député, je n'ai pas reçu beaucoup de

[M. Chrétien.]

plaintes. J'en ai reçu quelques-unes, mais elles sont très peu nombreuses.

M. Muir: D'anciens officiers supérieurs de la marine ont affirmé que les embarcations légères ne convenaient tout simplement pas à la police maritime et aux opérations de sauvetage sur les côtes du Canada et aux abords des grands lacs, et qu'utiliser ce genre d'embarcation, c'était comme confier à un enfant la mission d'un homme. Devant cette déclaration, le ministre ferait-il enquête et nous dirait-il quels sont les marins et autres gens de mer faisant partie du groupe qui a fait une telle recommandation au gouvernement? Le ministre a dit que ce procédé nous ferait économiser. Ne trouve-t-il pas plus important de sauver des vies que d'épargner quelques dollars?

M. Allmand: Je ne crois pas que l'objet du changement ait été l'économie d'argent. C'était plutôt pour instaurer un meilleur service de police à la Gendarmerie royale. Les grands bateaux ne peuvent circuler sur les lacs intérieurs et les voies maritimes, alors que les petits le peuvent. Ils sont transportables et, de ce fait, utilisables aussi bien en mer que sur les eaux intérieures. Je pourrais dire que ces suggestions sont l'aboutissement d'un long examen de la question par des personnes qui sont censées être spécialistes. Je n'ai pas leurs noms, mais je vais essayer de les obtenir.

Je dois signaler en outre qu'il existe d'autres services fédéraux pouvant apporter de l'aide: la garde-côtière, le ministère des Pêches, etc. Ces services ont eux aussi des embarcations navigant dans cette région.

* * *

LES FINANCES

LA TAXE D'ACCISE SUR LES AVIONS PRIVÉS ET LES
EMBARCATIONS DE PLAISANCE—DEMANDE DE RAPPORT SUR
LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'HYDROCARBURES

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. En ce qui concerne la taxe d'accise de 10 p. 100 imposée sur les avions privés et les embarcations de plaisance motorisées, qui faisait partie du budget de novembre dernier, le ministre pourrait-il nous dire maintenant dans quelle mesure cette taxe a amené une réduction de la consommation de pétrole au Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il faudra que je consulte mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais je crois que cette mesure a porté fruit.

M. Fraser: Comme la consommation de mazout des petites embarcations est inférieure à 0,5 p. 100 de la consommation totale de pétrole au Canada, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement estime nécessaire et pratique de continuer de prélever cette taxe et si cela va contribuer pour beaucoup à la conservation du pétrole canadien? Cette taxe nous paraît bien illogique et discriminatoire.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Comme le député le sait, toute taxe a quelque chose d'arbitraire. Dans le cadre de la politique de conservation, le gouvernement étudie tous les moyens possibles pour tenter de conserver le pétrole et le gaz naturel canadiens.